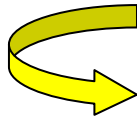


## DOCUMENTS D'ACCROCHE

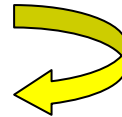


Casques bleus suédois en Bosnie, 1995

TBCP 3 ans/Hachette  
technique/ p 150



TBCP 3 ans/Foucher/p 154



**Objectif** : à partir de deux photographies (manuels scolaires) faire « émerger » deux des « **missions** » les plus visibles et les plus médiatisées au niveau planétaire : celle des « **casques bleus** » utilisés par l'ONU dans les opérations de « **maintien de la paix** » (force d'interposition)/ celle des mêmes « **casques bleus** » projetés également sur les lieux des « **crises humanitaires** » aiguës, crises qui ici ou là, affectent les populations civiles, notamment celles du continent africain. La légende de la seconde photographie n'est pas fournie aux élèves afin qu'ils établissent **le lien** entre les deux types de crises (les conflits sont à l'origine d'une grande partie de ces drames humanitaires/Mais ici, il s'agit d'Haïti et des conséquences du séisme de janvier 2010). Le « **corpus** » **documentaire** a pour but de « **mobiliser des connaissances et des notions** » afin de « **construire, soit à l'oral, soit à l'écrit, un discours cohérent sur une situation historique (ou géographique) précise** ».

Le **fil conducteur**\* ou la **problématique**\* (proposée ou construite de l'échange informel en réaction à l'accroche) consisterait à lister « **les différentes missions assurées par l'ONU** » (premier degré de difficulté pour les élèves les plus faibles dans l'optique d'une « **pédagogie différenciée** ») et à s'interroger en second lieu « **sur les limites de fonctionnement de cette organisation mondiale** » (deuxième degré de difficulté, les documents proposés présentant davantage de difficultés de lecture). Au final, **une production écrite** (sous la forme d'un développement argumenté à la question posée) [« **en quoi cette démarche prépare-t-elle mieux l'élève à la nouvelle forme de l'examen** »] doit répondre à une question ou une consigne du type : « **après avoir montré comment l'ONU met en œuvre la défense du droit universel au travers de ses différentes missions, vous soulignerez les limites de son action** » [Voir Eduscol, « **Orientations** », B.O spécial n°2 du 19 février 2009/ [www.eduscol.education.fr/prog](http://www.eduscol.education.fr/prog) ] Il est bien entendu qu'en fonction du niveau des élèves la réponse sera correctement rédigée, documentée et traduira à des degrés divers « **leur compréhension de la complexité d'une situation historique ou géographique** ».

**CORPUS DOCUMENTAIRE**

1

Préambule de la « Déclaration universelle des droits de l'Homme » adoptée le 10 décembre 1948 par les 58 états membres de l'Assemblée générale de l'ONU, à Paris.

**Préambule**

*Considérant* que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

*Considérant* que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

*Considérant* qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.

*Considérant* qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations.

*Considérant* que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

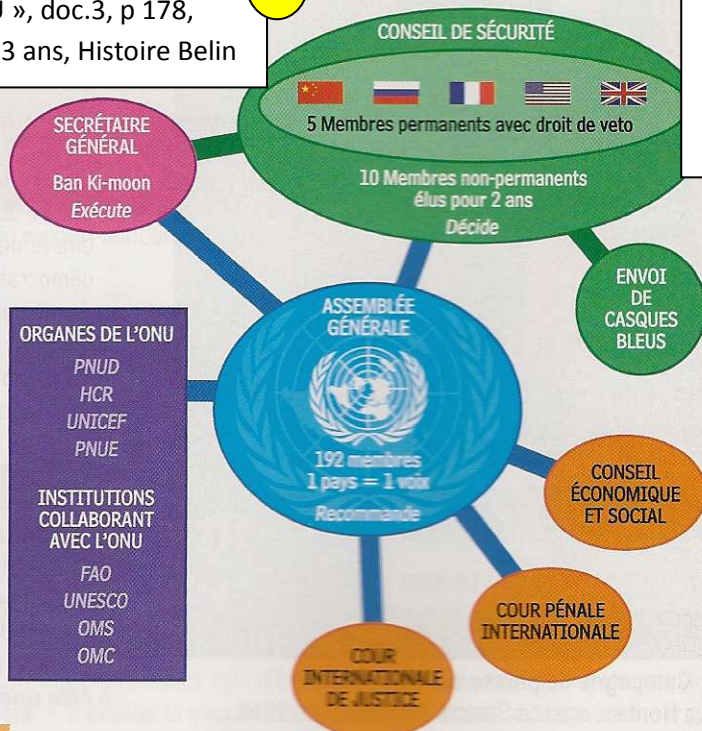
*Considérant* que les Etats Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

*Considérant* qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement.

**L'Assemblée Générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme** comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

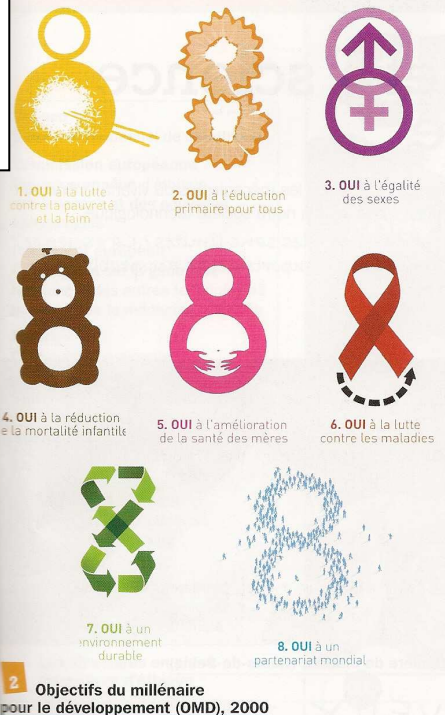
« Le fonctionnement de l'ONU », doc.3, p 178, TBCP 3 ans, Histoire Belin

2



« OMD d'ici à 2015 », doc.2, p 157, TBCP Histoire Foucher

3




4

« La sécurité collective, un rêve contrarié », O. Corten, professeur de droit international (Université libre de Bruxelles), *Le monde diplomatique*, septembre 2005, p 17

« (...) Malgré leur rigueur, les règles introduites par la Charte n'ont pas empêché le déclenchement de nombreuses guerres en dehors des mécanismes prévus. Au nom de « justes causes », l'Union soviétique et les Etats-Unis ont entrepris des actions militaires unilatérales en Hongrie (1956), en Tchécoslovaquie (1968) ou en Afghanistan (1979) pour la première, à Cuba (1961), au Nicaragua (années 1980), à la Grenade (1983) ou au Panamá (1989) pour les seconds. (...) La fin du conflit Est-Ouest n'a régénéré ni le droit international ni l'ONU. (...) Les hostilités déclenchées par les Etats de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) contre la Yougoslavie, en 1999, ont montré que les grandes puissances pouvaient contourner le Conseil de sécurité (...). Cette dérive s'est renforcée après les attentats du 11 septembre 2001, la « guerre contre le terrorisme » lancée par les Etats-Unis (...). Du renversement des talibans, en l'absence d'une agression armée préalable juridiquement imputable à l'Etat afghan, à l'intervention en Irak de 2003, déclenchée sans autorisation du Conseil de sécurité, la guerre unilatérale a effectué un retour spectaculaire sur la scène mondiale. Les faiblesses institutionnelles de l'ONU n'expliquent qu'en partie son échec relatif. (...) A partir des années 1950, et de l'intervention en Corée, on a assisté à la constitution de forces des Nations unies (désignées comme des « casques bleus ») composées, au cas par cas, de soldats qui sont juridiquement sous l'autorité de l'ONU mais qui proviennent de contingents nationaux. L'ONU dépend ainsi de la bonne volonté de ses Etats membres, avec des conséquences parfois désastreuses, comme lors du retrait des casques bleus belges du Rwanda en plein génocide (1994). (...) En outre, le système de vote au Conseil de sécurité s'est souvent révélé paralysant. (...) Le veto ou, plus encore, la menace de son utilisation restent fréquents. (...) De même, seul organe de l'ONU à pouvoir évaluer la licéité d'actions militaires, la Cour internationale de justice (CIJ) a été très peu sollicitée depuis 1945. Alors que le débat faisait rage sur une éventuelle intervention en Irak en 2002-2003, aucun Etat n'a cru opportun de demander l'avis des juges de La Haye... »

Affiches de « Reporters sans frontières », téléchargeables sur <http://www.cddp95.ac-versailles.fr/edition/lireactu.html>

GENÈVE  
17 MARS - 25 AVRIL 2003  
COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
DES NATIONS UNIES



5

**CENSURE  
DETENTIONS ARBITRAIRES  
EMPRISONNEMENTS  
DISPARITIONS  
TORTURE**

**Enfin l'ONU a nommé quelqu'un  
qui sait de quoi il parle !**

Madame Najat Al-Hajjaji peut être fière de son poste de présidente de la Commission des droits de l'homme des Nations unies. Son pays, la Libye, en connaît un rayon en matière de violations des libertés.

reporters sans frontières

N'ATTENDEZ PAS QU'ON VOUS PRIVE DE L'INFORMATION POUR LA DÉFENDRE

La Lettre de Reporters sans frontières N° 179 Mars 2003 • Révisée avec le soutien de la Commission européenne • 5 rue Geoffroy-Maia  
75009 Paris, France • Tél. : 01 44 83 84 84 • Fax : 01 45 23 11 51 • E-mail : rsf@rsf.org • Uniquement diffusée par abonnement : 20 € - 1 an -  
10 numéros • Directeur de la publication : Robert Meisard • Rédacteur en chef : Sylvie Delville • Rédaction : Régis Bourgoat, Vincent Bressol,  
Jean-François Julliard, Virginie Lecaessel • Finiteur : Editions Millevex • Commission paritaire : N° 71066 • ISSN 1148-3161 • SIRET  
343 684 221 00032 • Editeur : Reporters sans frontières • Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 • Reconnaissance d'utilité publique

**CÔTE D'IVOIRE**

et si, pour une fois,  
l'ONU agissait à temps ?



6

**LA CÔTE D'IVOIRE EST EN GUERRE**

Les exactions commises, tant par les forces gouvernementales que par les différents mouvements rebelles, consistent des crimes de guerre pour lesquels la Cour pénale internationale est compétente : exécutions extrajudiciaires, arrestations arbitraires, attaques délibérées contre des civils, intimidations et violences à l'encontre de journalistes, destructions de biens civils, pillages des locaux de journaux, etc.

Reporters sans frontières et le réseau Danabas exigent le Conseil de sécurité des Nations unies à saisir la Cour pénale internationale sur les crimes commis en Côte d'Ivoire. La France s'est déployée pour assurer le cessez-le-feu. C'est maintenant aux Nations unies de prendre leurs responsabilités en lui confiant un mandat en envoyant des casques bleus.

La Lettre de Reporters sans frontières N° 179 Mars 2003 • Révisée avec le soutien de la Commission européenne • 5 rue Geoffroy-Maia, 75009 Paris, France • Tél. : 01 44 83 84 84 • Fax : 01 45 23 11 51 • E-mail : rsf@rsf.org • Uniquement diffusée par abonnement : 20 € - 1 an - 10 numéros • Directeur de la publication : Robert Meisard • Rédacteur en chef : Sylvie Delville • Rédaction : Régis Bourgoat, Vincent Bressol, Jean-François Julliard, Virginie Lecaessel • Finiteur : Editions Millevex • Commission paritaire : N° 71066 • ISSN 1148-3161 • SIRET 343 684 221 00032 • Editeur : Reporters sans frontières • Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 • Reconnaissance d'utilité publique

7

« Pour nous sauver de l'enfer », Réformer les Nations unies ,Samantha Power, Le Monde diplomatique, septembre 2005, p 18

« Il y a soixante ans, les vainqueurs meurtris de la seconde guerre mondiale se rassemblaient à San Francisco pour décider de la création d'une organisation mondiale vouée, comme le formula plus tard Henry Cabot Lodge, l'ambassadeur américain auprès des Nations unies, non pas « à nous emmener au paradis », mais « à nous sauver de l'enfer ». (...) Les imperfections du système onusien furent manifestes dès sa fondation. (...) les Nations unies donnaient une voix égale aux dictatures et aux démocraties (...) Figure de proue de l'organisation, le secrétaire général fut uniquement désigné pour tenir lieu de « directeur administratif général ». Il était le serviteur des Etats, comme l'indiquait bien la dénomination de son bureau : un « secrétariat ». Enfin (...) la fondation de l'ONU reposait sur l'idée que les agressions transfrontalières, cause principale des deux guerres mondiales, constituaient la menace la plus grave pesant sur l'humanité ; l'histoire allait montrer que les menaces les plus sérieuses peuvent venir d'Etats qui violent les droits de leurs citoyens, à l'intérieur de leurs frontières, ou de terroristes qui n'ont cure des frontières. L'ONU a été tournée en dérision depuis sa création, mais jamais elle n'avait connu une année aussi noire que 2004, qualifiée par son secrétaire général Kofi Annan d'« annus horribilis ». En réalité, c'est en 2003 que l'organisation a commencé à subir les attaques les plus brutales, quand les Etats-Unis, leur membre le plus puissant, se sont rués, avec le Royaume-Uni, sur un Conseil de sécurité divisé pour obtenir que la guerre soit déclarée contre l'Irak. (...) En 2004, les choses empirèrent. (...) Des fonctionnaires des Nations unies responsables du programme « Pétrole contre nourriture », destiné à alimenter les Irakiens à la fin des années 1990, et qui était doté de 65 milliards de dollars, furent accusés d'avoir reçu des pots-de-vin. La Commission des droits de l'homme des Nations unies, présidée en 2003 par la Libye, réélut le Soudan avec un mandat de trois ans en 2004, au beau milieu d'une campagne de massacres ethniques au Darfour, qui avait déjà fait des dizaines de milliers de victimes dans le pays. (...) Les propos de M. Kevin Kennedy, l'un des magiciens chargés des opérations au siège newyorkais, résumant parfaitement la situation : « Les endroits où l'ONU est généralement envoyée sont pourris. Cela n'excuse ni l'incompétence ni la paresse, mais ils sont pourris. Et s'ils ne l'étaient pas, les Etats membres s'en occuperaient eux-mêmes. » Si l'ONU va principalement dans les endroits que tous les pays veulent éviter, et si elle y va avec des ressources ridiculement maigres, faut-il s'étonner que son taux de succès soit faible ? »

BELIN, op. Cité, p 75



Soldats américains devant le quartier général de l'ONU détruit par un attentat à Bagdad, Irak, 19 août 2003.

Foucher, op. Cité, p 39



Non-violence, sculpture de Karl Fredrik Reuterswärd, siège de l'ONU, New York

Documents	Consignes de travail	Capacités mises en œuvre	Notions ou mots-clés
1 et 2	Mettez en relation les documents. Le fonctionnement de l'ONU respecte-t-il les principes « éthiques » définis dans le préambule de 1948 ? Justifiez.	Rechercher les informations essentielles contenues dans le document n°1/ Les mettre en relation avec le document n°2	-Droits fondamentaux de l'Homme -Droit de Vêto - ONU
3	Listez les objectifs que l'ONU veut atteindre à l'horizon 2015. D'après vous quel est l'objectif prioritaire ? Que pensez-vous de l'affiche elle-même ?	Rechercher les informations essentielles contenues dans le document. Dégager l'intérêt du document.	- - Développement - HCR - Ingérence humanitaire - ONG
4 et 8	Quelles sont les principales critiques adressées au fonctionnement de l'ONU ? En quoi la photographie illustre-t-elle ce point de vue critique ?	Repérer des informations identiques ou complémentaires dans des documents de nature différente. Emettre une opinion sur le point de vue défendu	- - Casques bleus - Force d'interposition - Tribunaux internationaux
5, 6 et 7	Quels liens établissez-vous entre les affiches de « reporters sans frontières » et l'article du « Monde diplomatique » ? La critique à l'encontre de l'ONU vous semble-t-elle entièrement justifiée ?	Confronter des points de vue et émettre un jugement critique.	- Régulation mondiale - Droit d'ingérence
8 et 9	Liens vers « les Etats-Unis et le monde depuis le 11 septembre »+ Histoire des Arts		

Notions « transférables » vers l'actualité immédiate de la demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU

